



Doc. 13405
29 janvier 2014

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Ukraine

Amendement¹ n° 8

Dans le projet de résolution, au paragraphe 10, deuxième phrase, supprimer les mots suivants :

« , sur l'annulation immédiate des lois « antimanifestations » ».

Note explicative

L'amendement reflète les événements qui ont réellement eu lieu.

Déposé par:

POPESCU Ivan, Ukraine, SOC
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
HARUTYUNYAN Davit, Arménie, GDE
JABLIANOV Valeri, Bulgarie, SOC
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, GDE
STOILOV Yanaki, Bulgarie, SOC
SUDARENKOV Valeriy, Fédération de Russie, SOC
VECHERKO Volodymyr, Ukraine, ADLE

1. 2014 - Première partie de session

